



- Zones exclues des ZAEnR**
- Espace boisé classé
  - Protection des lisières des bois et forêts
  - Zone N : forêt de Saint-Cucufa, promenade des 4 forêts et plaine de Beauvillier
- Zones favorables à l'implantation de projets d'énergies renouvelables**
- Biogaz dont méthanisation - Biomasse
  - Energie solaire sur bâtiment, géothermie, valorisation de l'énergie fatale et pompe à chaleur aérothermie

Une grande partie du territoire de Vaucresson est soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Vous pouvez consulter le Service Urbanisme.

N  
0,07  
Kilomètres

Accusé de réception en préfecture  
092-219200763-20250410-2025-44-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2025  
Date de réception préfecture : 11/04/2025

# Zones d'accélération des énergies renouvelables à Vaucresson